

UKRAINE – audio conférence

mardi 1^{er} mars

A la suite de la réunion tenue ce matin entre les ministres concernés et les préfets sur la situation en Ukraine, j'ai souhaité vous faire un retour sur les points suivants :

1- **La prise en charge des personnes de nationalité ukrainienne** (600 000 déplacés, à ce stade, dans les pays frontaliers de l'Union européenne).

Il a été demandé aux préfets de recenser les capacités d'accueil proposées dans chaque département par les collectivités ou par les particuliers. Le courrier des ministres vous a été transmis ce jour à cet effet.

Des fiches type de renseignement est jointe à ce compte-rendu. En raison de votre connaissance du contexte local, toute proposition de logement concernant votre commune vous sera adressée pour avis.

Il vous est demandé de porter à notre connaissance toute situation de ressortissant ukrainien arrivant dans votre commune et toute difficulté connue de Français résidant en Ukraine sollicitant un appui.

2- **La situation économique de certaines entreprises** dont les activités pourraient être impactées par la crise ukrainienne (intrants/marchés) doit faire l'objet d'une attention particulière.

Chaque situation pourra également être signalée.

3- **Le risque en matière de cyber sécurité** est réel, même s'il est de faible intensité à ce stade. Vous êtes invités à rappeler les règles de sécurité informatique à vos agents.

Je vous incite à signaler toute tentative auprès des forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie nationales) pour laquelle un dépôt de plainte devra être émis.

Pour toute question, la préfecture du Tarn reste à votre disposition via :

pref-ukraine@tarn.gouv.fr